

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324
LOT 3 107 810 DU CADASTRE DU QUÉBEC (1620, PLACE DU MOULIN)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 19 janvier 2021, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 20-08.

Nature et effets :

Les propriétaires du lot 3 107 810 du cadastre du Québec (Syndicat des copropriétaires Place du Moulin – Phase I – 1620, Place du Moulin) demandent une seconde dérogation mineure afin de construire une troisième unité de garages sur le lot commun des condominiums.

Raisons :

Le tableau 12 de l'article 5.2 du Règlement de zonage n° 1324 fixe à 1 le nombre maximal d'unités de garages détachés sur un même lot.

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 3 107 810 du cadastre du Québec (Syndicat des copropriétaires Place du Moulin – Phase I – 1620, Place du Moulin).

En vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute présentation publique, dont la présente dérogation mineure, est remplacée par une consultation écrite d'au moins 15 jours.

Par conséquent, tout intéressé peut transmettre ses commentaires à l'attention du Service du greffe, soit par courriel : greffe@ville.lac-megantic.qc.ca ou par la poste au 5527, rue Frontenac, bureau 200, Lac-Mégantic, G6B 1H6 avant 15h, le vendredi 15 janvier 2021. Vous pouvez également communiquer avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité pour toute information supplémentaire concernant cette demande.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 16^e jour du mois de décembre 2020

M^{me} Nancy Roy,
Greffière